

**DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	<b>15</b>
Présents	<b>10</b>
Représentés	<b>1</b>
Votants	<b>10</b>
Votes exprimés	<b>11</b>
Pour	<b>11</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 23 novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 09-11-2023

Secrétaire de séance : Claude VILLENEUVE

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA.

Conseiller absents excusés : Carine DUCHOWICZ, Yoann ROQUIÉ.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier DUBUIS

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET Aliénation, déplacement et désaffectation d'une partie du  
chemin « Les Caves »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique la demande d'aliénation d'une partie du chemin au lieu-dit « Les Caves » et le déplacement d'une portion de ce chemin qui traverse la propriété de M. Pascal BOUILLAGUET.

Par arrêté de M. le Maire d'Yssandon, en date du 7 octobre 2022, une enquête publique a été ouverte du 7 novembre 2022 au 22 novembre 2022 inclus.

Au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BORDAS, dans ses conclusions, en date du 24 novembre 2022, a émis un avis favorable à ce projet.

La délibération DE2022-56 en date du 02/12/2022, a autorisé la cession à M. Pascal BOUILLAGUET et fixé le prix au mètre carré.

M. le Maire présente le document d'arpentage établi le 27/02/2023 par Florence CORGNET, géomètre expert à Brive, pour cession de terrain à M. Pascal BOUILLAGUET et acquisition de terrain à Mme Monique DUPUY.

Cession de parcelle à M. Pascal BOUILLAGUET :

- Parcalle section AN n° 396 (02a 30ca)

Acquisition de parcelle à Mme Monique DUPUY :

- Parcalle section AN n° 395 (45 ca)

Il convient également d'approuver la désaffectation de la partie de chemin à aliéner.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil :

- AUTORISE l'aliénation d'une partie du chemin de « Les Caves »,
- AUTORISE la cession de la parcalle AN n° 396 d'une surface de 2 ares et 30 centiares, au profit de M. Pascal Bouillaguet,
- FIXE le prix à 2,50 € le m<sup>2</sup>,
- APPROUVE la désaffectation et le déclassement de cette partie de chemin rural (02 a 30 ca),

- **AUTORISE** l'acquisition à Mme Monique DUPUY de la parcelle AN n° 395 d'une surface de 45 centiares à titre gratuit,
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Le plan de division est annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

